



## Mon père est malade et endetté héritons nous de c dette

Par **patricia**, le 12/03/2011 à 17:05

Bonjour,  
mon père a un cancer tres avancé et il est rempli de dette, il a quatres enfants , serons nous obligé de régler ses dettes apres son décès?  
merci

Par **mimi493**, le 12/03/2011 à 17:23

si vous acceptez la succession explicitement ou implicitement, oui

Par **corima**, le 12/03/2011 à 19:02

Vous n'heriterez pas des dettes de votre père si vous refusez la succession. ATTENTION, le simple fait de vider l'appartement de votre pere vaut acceptation de la succession, donc vous ne faites RIEN.

S'il y a des photos ou des souvenirs que vous voulez recuperer et que vous savez qu'il ne reste plus d'espoir que votre père guerisse, faites le maintenant, apres il sera trop tard

Par **patricia**, le **14/03/2011** à **11:41**

merci